



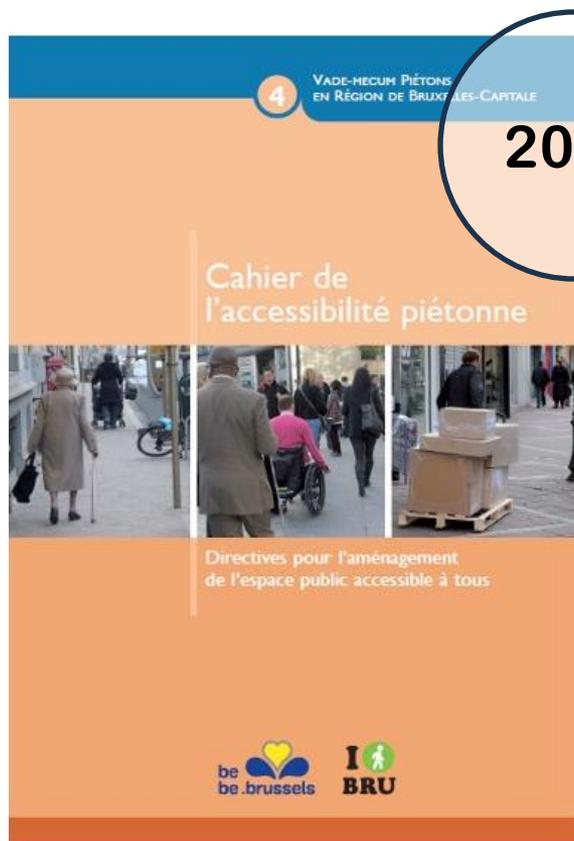
BRUXELLES MOBILITÉ
BRUSSEL MOBILITEIT

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

ASSISES DE L'ACCESSIBILITÉ

Le point sur l'accessibilité dans les actions de Bruxelles Mobilité

Mise à jour du Cahier de l'accessibilité piétonne



Après 10 ans :

- Evolution de la place des piétons en ville
- Nouvelles pratiques de mobilité
- Nouvelles études
(contraste du mobilier, dispositif de séparation, revêtements souples, etc.)
- Nouveaux ouvrages de référence
(RRU, Plan régional de mobilité, ordonnance chantiers, etc.)

Mise à jour du Cahier de l'accessibilité piétonne



Mise à jour du Cahier de l'accessibilité piétonne



Le cheminement libre
d'obstacles



La traversée de plain-
ped

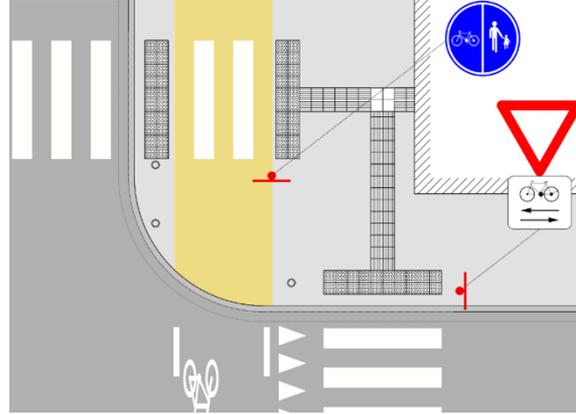


La végétalisation des
espaces publics

Mise à jour du Cahier de l'accessibilité piétonne



Le contraste du mobilier urbain



Les revêtements podotactiles dans différentes configurations



Les revêtements piétons

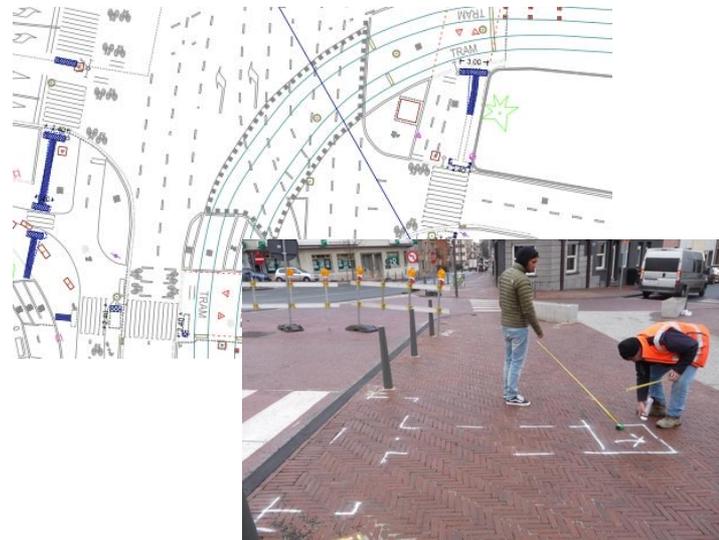
Formation à l'accessibilité

- Formation (bi)annuelle de « conseiller en accessibilité » (6 jours) pour les concepteurs de projets
- Formation sur mesure pour les entrepreneurs/ouvriers à l'accessibilité piétonne



Conseils en accessibilité

- Stock de conseil en accessibilité pour les services de BM et des communes
- Un outil flexible et réactif



Avis sur projets d'aménagement

Section « Modes actifs » de la
Commission régionale de Mobilité :

- Remise d'avis sur projets d'aménagement
- 10 réunions/an
- Acteurs clefs en lien avec l'accessibilité :



Entretien des trottoirs régionaux

Retour sur 2024 :

- Réfection complète de tronçons : **13 000 m²**
 - Chaussée de Louvain (Evere)
 - Rue Houwer (Evere)
 - Rue Verbist (SJTN)
 - Av. de Broqueville (WSP)
 - Av. de Tervuren (WSP)
- Abaissement de bordures : **70 carrefours**



Entretien des trottoirs régionaux :

Projets planifiés en suspens cette année par faute de moyens !

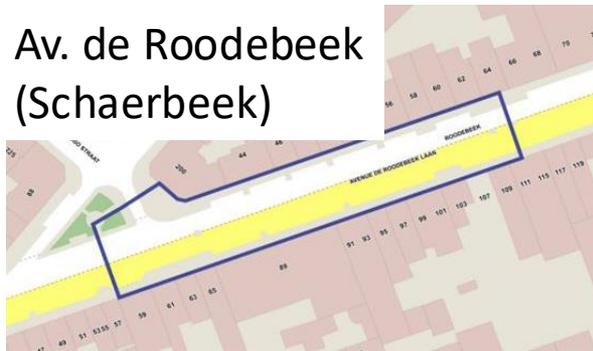
Bd Saint-Michel
(Etterbeek)



Av. de Tervuren
(WSP)



Av. de Roodebeek
(Schaerbeek)



Rue du Méridien
(St-Josse)



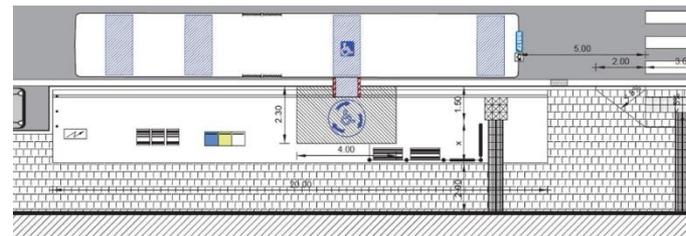
etc.

Mise en accessibilité des abords d'arrêts de tram

440 arrêts rendus (plus)
accessibles entre 2019 et 2024

MAIS...

Absence de prise en charge
systématique, en parallèle, des
abords d'arrêt



Mise en accessibilité des abords d'arrêts de tram



Art. 50.1 : Cheminements piétons

Amélioration de la sécurité et de l'accessibilité des cheminements piétons menant aux arrêts :

« BM s'engage dans l'année de l'entrée en vigueur du contrat à développer un programme d'amélioration de l'accessibilité des cheminements piétons menant aux arrêts, en particulier les traversées piétonnes. »

Art. 69 : PPI

« La STIB s'engage à participer au programme de sécurisation des traversées piétonnes et cyclistes, comme prévu par l'action 19 du Plan Régional d'Actions Sécurité Routière 2021-2030. »

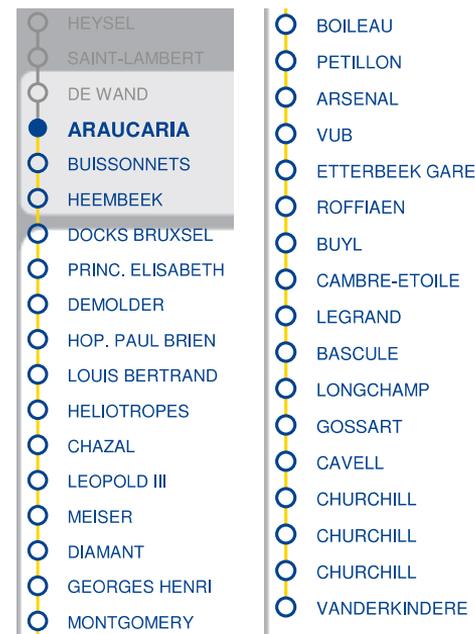
Mise en accessibilité des abords d'arrêts de tram

Audit de l'accessibilité des traversées piétonnes menant à des arrêts de tram en berme centrale

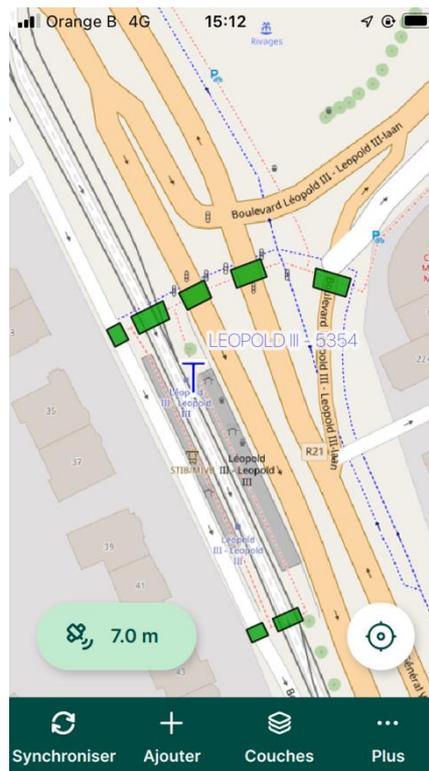
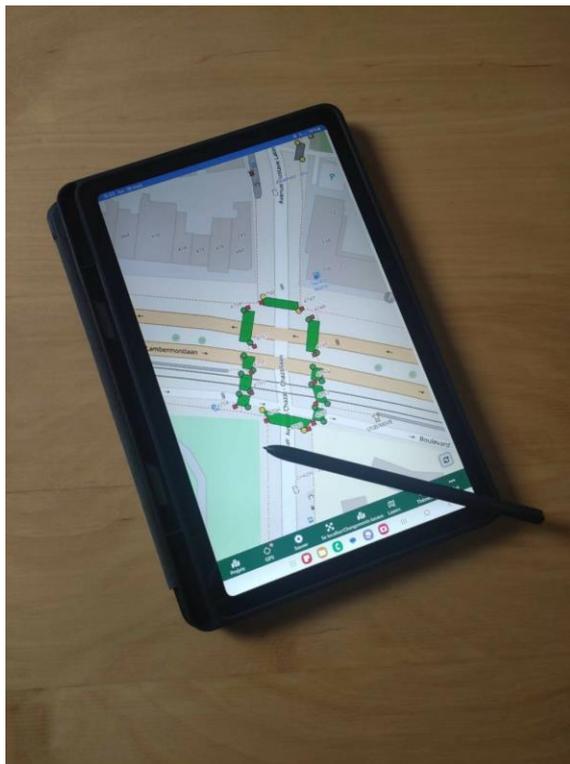
Buts recherchés :

- Création d'une base de données spatiale reprenant l'ensemble des informations utiles à la priorisation
- A terme, potentiellement, compléter l'information voyageurs AccessiTram

→ Projet pilote : arrêts de la ligne 7 en berme centrale ET praticable ou accessible

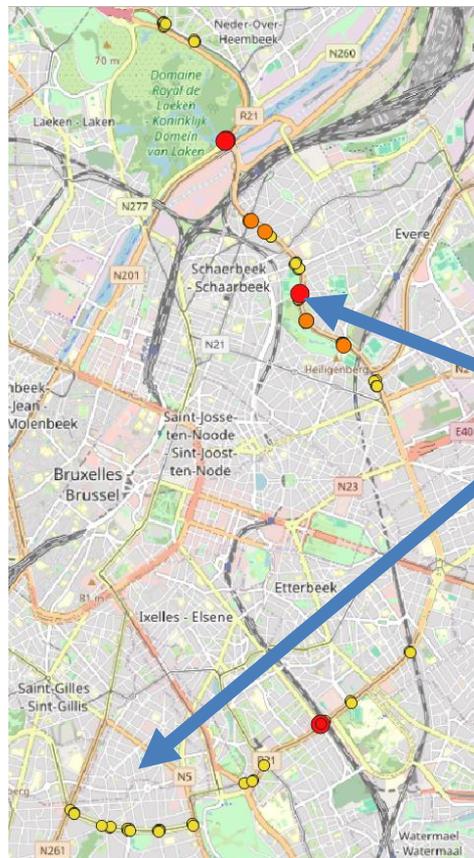


Mise en accessibilité des abords d'arrêts de tram



Mise en accessibilité des abords d'arrêts de tram

Analyse de l'audit



Croisement avec d'autres projets de réaménagements prévus dans la zone

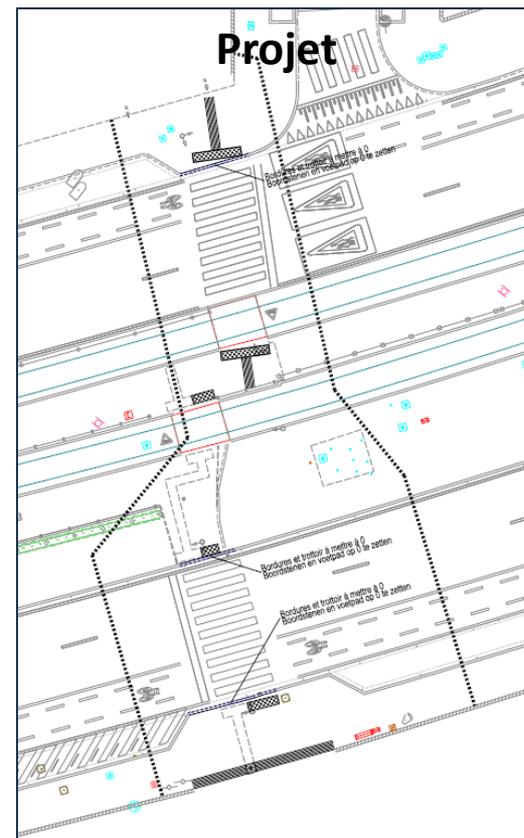
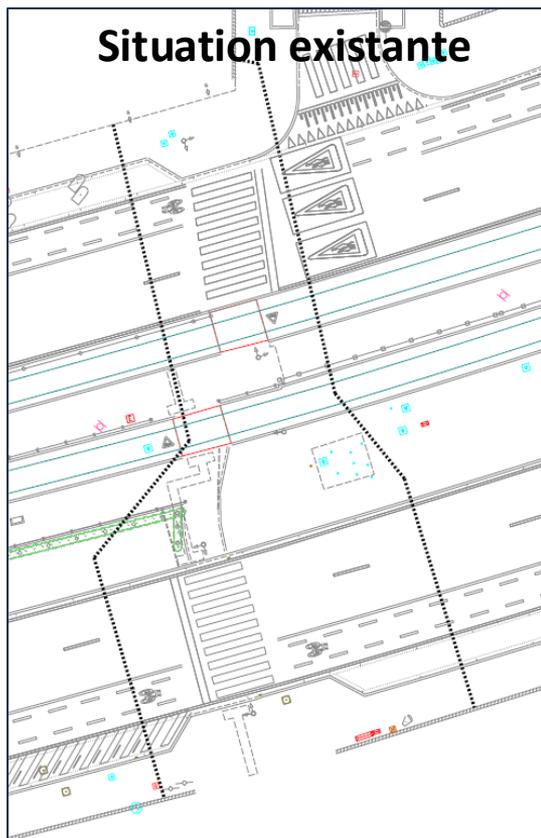
Microprojets programmés :

- *Louis Bertrand*
- *Chazal*
- *Léopold III*
- Pétillon
- Arsenal
- VUB
- Gare d'Etterbeek

Mise en accessibilité des abords d'arrêts de tram

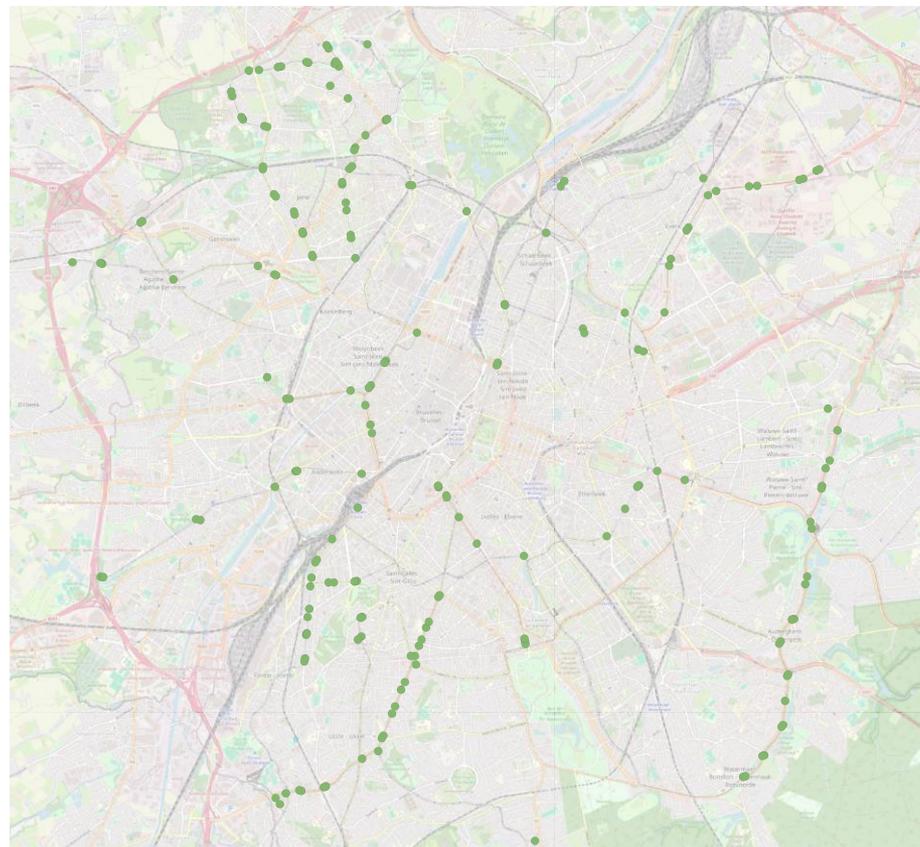
Exemple de l'arrêt
Pétillon :

- lien T7/T25 et M1 (!)
- Exécution cette année



Mise en accessibilité des abords d'arrêts

- Audit en cours de toutes les traversées menant à des arrêts de tram en berme centrale
- Pérennisation d'un programme de microprojets d'abords d'arrêts



Contrôle de l'accessibilité le long des chantiers

Deux infractions en lien avec les piétons :

G1. Absence de clôtures ou clôtures non conformes

(violation des articles 63, §1er de l'ordonnance et 37, §1er, alinéa 2 de l'AGRBC du 4/4/2019 relatif à l'exécution de l'Ordonnance du 3 mai 2018)



G9. Non-respect de l'obligation d'assurer le déplacement des usagers actifs de la voirie dans des couloirs de contournement

(violation des articles 63, §1er de l'ordonnance et 38 de l'AGRBC du du 4/4/2019 relatif à l'exécution de l'Ordonnance du 3 mai 2018)



Contrôle de l'accessibilité le long des chantiers

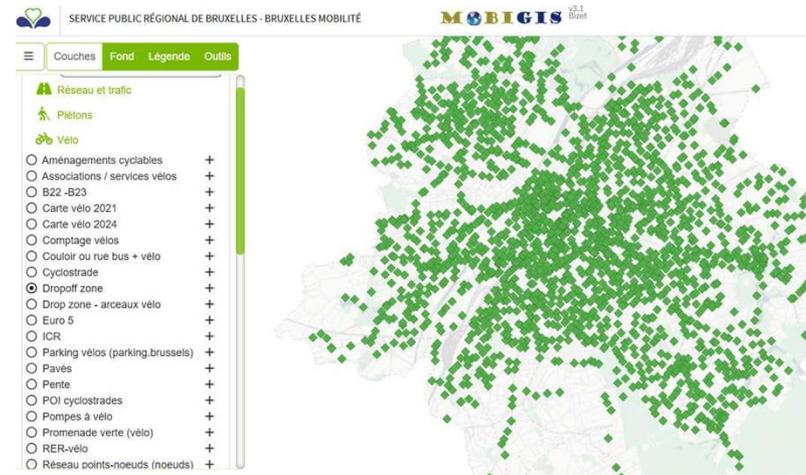
Intensification des contrôles
entre 2022 et 2024 :

- 9 fois plus de PV et avertissements
- Imposition de plusieurs dizaines d'amandes (avec application des montants maximaux)



Contrôle de la micromobilité

- De 2.200 dropzones sur tout le territoire
- 800 dropzones par BM avec une stratégie de sécurisation des traversées
- Digitalisation des infrastructures



Contrôle de la micromobilité

